

# Centre associatif Boris Vian

« Panser » autrement la gouvernance

## POINTS CLEFS

La durée des mandats: ramenée récemment à 1 an pour éviter l'« usure » et stimuler l'engagement des administrateurs.

Méthode participative: Une démarche participative innovante sur un sujet jugé sensible (la tarification) et en toute transparence (problématique, scénarios et méthodologie partagés).

Réunions ludiques: Des méthodes, des outils, des structures sur lesquels s'appuyer pour développer le pouvoir d'agir, pour penser et restructurer l'action dans la complexité, pour gérer les intérêts divergents voire les conflits.

Une démarche expérimentale: ciblée sur la tarification dont le succès a montré qu'elle pouvait être reprise pour d'autres types de décisions et de choix stratégiques.



**Le centre associatif de Boris Vian est né dans les années 1970. Au fil du temps, il est devenu une structure d'appui aux associations et aux porteurs de projets. Il mène son action dans une perspective clairement citoyenne, et vise à faire de la vie associative un levier de développement de la démocratie et de la culture, ainsi qu'un moyen de lutte contre les discriminations. Le centre associatif intervient dans la ville de Vénissieux essentiellement. 130 associations et 15 particuliers y adhèrent. Il y a 5 salariés et 5 jeunes en service civique. Il est subventionné par la Municipalité de Vénissieux, la région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, l'Etat, Politique de la ville. Il est membre du RNMA (Réseau National des Maisons des Associations) et est agréé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Depuis fin 2009, le centre associatif Boris Vian anime et gère la Maison des Associations de Vénissieux. Le CABV décline son action autour de trois axes : point d'appui à la vie associative, force d'initiatives du développement de la vie associative, lieu d'animation d'un réseau associatif.**

## Description du type de gouvernance

Les instances de gouvernance de cette association sont constituées d'un conseil d'administration composé de 17 associations, 4 membres à titre individuel et 2 membres de droit (maires-adjoints de la ville). Parmi ces personnes, 9 sont membres du bureau. La durée d'un mandat était de 3 ans initialement et a été ramenée à 1 an pour éviter l'immobilisme et encourager l'investissement des administrateurs.

Au quotidien, il y a une répartition du pouvoir entre salariés et dirigeants bénévoles. Les premiers sont aussi force de propositions et porteurs de projets. Mais les décisions finales reviennent au CA.

## Problématique initiale

Face aux difficultés économiques et financières, l'alerte a été donnée en 2013 par la directrice. Deux scénarios ont été imaginés : le principe d'une revalorisation de la subvention reçue de la ville ou celui d'une augmentation du prix des services du CABV. Le CA a privilégié l'aide accrue de la mairie. Mais en parallèle une réflexion a été menée sur le montant des adhésions et la tarification des services, comme solution plus pérenne (compte tenu de la situation elle aussi tendue des finances de la collectivité).

## Démarches engagées

Une des démarches engagées porte sur un aspect bien spécifique de la gouvernance, celui de la participation, et plus précisément de celle des adhérents. Elle a consisté à réunir les adhérents pour débattre et émettre des propositions au sujet de l'augmentation de la participation financière des adhérents aux activités du CABV.

Rompant avec les méthodes habituelles de réunion, elle a permis de gérer les contradictions et les intérêts parfois opposés, d'analyser collectivement une situation et de déboucher sur un diagnostic et des solutions partagées, d'imaginer une solution collective. Elle a aussi permis de responsabiliser les adhérents sur le devenir de la structure, de renforcer un esprit collectif voire un sentiment d'appartenance et de mieux faire accepter le changement. La démarche a été bien vécue et appréciée par les participants : sentiment d'être écoutés, de participer à la réflexion, d'être associés à la prise de décision.

Ces méthodes novatrices ont été mises en place pour faire face à une situation financière difficile. Non destinées initialement à faire évoluer les pratiques, ses effets se sont révélés très positifs. Cela encourage l'équipe de CABV à recourir à des méthodes similaires pour faire évoluer les pratiques de la gouvernance, notamment en ce qui concerne la démocratie participative.

## Effets secondaires

Cette démarche de modification de la gouvernance est relativement récente et certaines questions demeurent.

## Fiche de cas pratique

Quelles seront les suites de cette démarche ?  
Comment ces démarches s'articulent-elles avec les réflexions et les décisions du CA et du bureau ?

Le fait d'innover demande davantage de réflexion que la reproduction de méthodes classiques.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter le site internet de cette structure à l'adresse suivante <http://www.cabu.com/>

*Cette fiche a été réalisée d'après l'audition de Mathieu MOUTET.*

*Nous remercions Cécile Bazin et Michel Machicoane pour leur contribution bénévole.*

**Juillet 2015**

